

# ORCHESTRA

25 rue de l'Ouche Buron, 44300 NANTES



## PLAN du R-2



## PLAN DE COMMERCIALISATION



SNC MARIGNAN RESIDENCES  
6 impasse Serge Reggiani  
44800 SAINT HERBLAIN

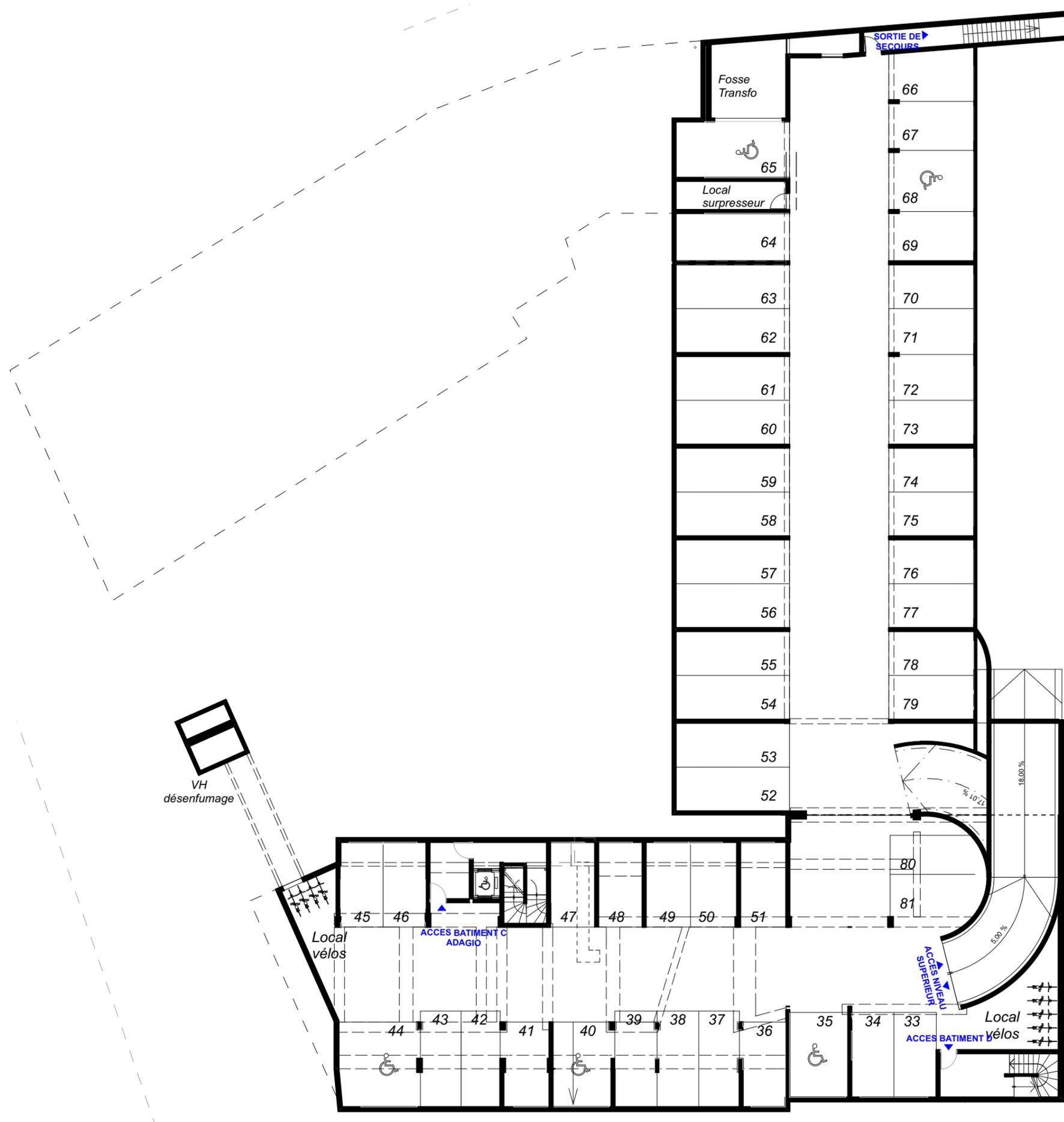
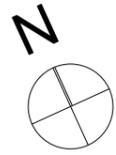
NOTA : Les équipements et mobiliers en pointillés ne sont pas fournis. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, les faux plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif et peuvent subir des modifications pour impératifs techniques. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23/03/97 (Art. 4,1).



NOTA : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

Indice : C

Date : Oct. 2021



# ORCHESTRA

25 rue de l'Ouche Buron, 44300 NANTES



## PLAN du R-1

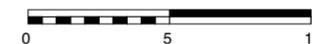


## PLAN DE COMMERCIALISATION



SNC MARIGNAN RESIDENCES  
6 impasse Serge Reggiani  
44800 SAINT HERBLAIN

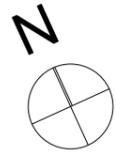
NOTA : Les équipements et mobiliers en pointillés ne sont pas fournis. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, les faux plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif et peuvent subir des modifications pour impératifs techniques. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23/03/97 (Art. 4,1).



NOTA : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

Indice : C

Date : Oct. 2021



# ORCHESTRA

25 rue de l'Ouche Buron, 44300 NANTES



## PLAN du Rez de chaussée



## PLAN DE COMMERCIALISATION



SNC MARIGNAN RESIDENCES  
6 impasse Serge Reggiani  
44800 SAINT HERBLAIN

NOTA : Les équipements et mobiliers en pointillés ne sont pas fournis. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, les faux plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif et peuvent subir des modifications pour impératifs techniques. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23/03/97 (Art. 4,1).



NOTA : La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

Indice : C

Date : Oct. 2021